

PRÉPARATION À LA CONDUITE SUPERVISÉE

Objectifs : Conduire un véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,



CER C'EST RÉUSSIR

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Évaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF206.



EFFECTIFS

- Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver nos horaires : https://www.cer-leblancmesnil.fr/

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20 heures.

